

La division de Chimie Physique récompense de jeunes chercheurs

La division de Chimie Physique (DCP), division commune à la Société Chimique de France (SCF) et à la Société Française de Physique (SFP), attribue chaque année le prix de la meilleure thèse de chimie physique de l'année précédente et le prix « Jeune chercheur ». Ce numéro de *L'Actualité Chimique* est consacré plus spécifiquement à la publication de travaux scientifiques de certains des lauréats du prix de thèse de ces dernières années. Deux des récents lauréats « Jeune chercheur » seront publiés le mois prochain. On constate avec satisfaction un attrait grandissant des jeunes docteurs et des jeunes chercheurs et enseignant-chercheurs pour cette saine compétition. Cet attrait est justifié par la qualité indéniable des candidats à ces prix. J'ai pu juger par moi-même, ayant siégé durant plusieurs mandatures au Comité national et au CNU, de la qualité des recrutés grâce au travail sérieux qui était de mise dans ces assemblées. Il est donc très satisfaisant que cette qualité se manifeste lorsque démarre une nouvelle campagne pour les prix.

Dans ce numéro, l'accent est mis sur l'apport grandissant de la modélisation dans de nombreux domaines de la chimie, mais aussi sur les capacités de techniques modernes d'analyse au niveau moléculaire : la diffusion dynamique de la lumière, la microscopie champ proche couplée à l'électrochimie et l'exaltation de la fluorescence moléculaire grâce à des films et des nanostructures métalliques. Le lecteur devrait ainsi constater que ces articles enrichissent le plaidoyer de Françoise Thévet sur l'enseignement de la chimie physique.

Puisqu'il est question de prix dans ce numéro, je profite de cette tribune pour lancer une réflexion sur deux points : 1) doit-on faire apparaître le nom des directeurs de thèses à côté de celui du lauréat au prix de thèse ? ; 2) la valeur d'un prix est-elle plus ou moins proportionnelle à la somme attribuée ?

1) La réponse à la première question qui a été adoptée dans ce numéro est : « pourquoi pas ! » La liberté est laissée au lauréat de faire figurer ou non les noms de ses mentors à côté du sien. L'argument avancé pour une réponse négative est que cet article est le premier papier que le doctorant peut publier seul. C'est effectivement un bon argument. Toutefois, le fait qu'un directeur de thèse joue le plus souvent un rôle non négligeable dans la conduite des travaux n'est un mystère pour personne, même si l'on a affaire à un candidat de qualité exceptionnelle (je dirais même « surtout »). En conclusion, je trouve que la décision prise par la Rédaction de *L'Actualité Chimique* est empreinte d'une certaine sagesse en évitant toute hypocrisie.

2) L'attribution d'un prix à un jeune docteur ou un jeune chercheur est considérée comme un tremplin pour une insertion ou une promotion future. Cette motivation est *a priori* dénuée de toute considération financière. Mais on pourrait fort bien concevoir que les sommes attribuées soient d'autant plus élevées que le prix s'adresse à un public jeune. Les jeunes ont besoin d'argent, surtout lorsqu'ils n'ont pas encore de situation stable. À la limite opposée, le prestige d'être lauréat Nobel est tel qu'aucune somme ne devrait accompagner le prix. Elle serait *a priori* superflue.

Voilà deux questions susceptibles de nourrir une discussion qui pourrait être intéressante. Le débat est ouvert.

Jean-Claude Rayez, le 11 juin 2009



Jean-Claude Rayez

est professeur à l'Université Bordeaux 1* et président de la division de Chimie Physique.

* ISM – UMR 5255, 351 Cours de la Libération, 33405 Talence Cedex.
Courriel : jc.rayez@ism.u-bordeaux1.fr

